

Règlement de la course

1. organisation

L'épreuve « Trail du Céou » est organisée par l'AC Gigouzac/St-Germain, **le samedi 27 juillet 2024**. Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisateur le juge nécessaire (cas de force majeure, météo, ...)

L'épreuve se déroule sur chemins et routes agréables de notre campagne, à la rencontre des alpagas du Quercy pour le 15 km.

Le départ et l'arrivée se font au stade de St-Germain-du-Bel-Air.

2. assurance

L'organisateur a souscrit uniquement une assurance responsabilité civile auprès de GROUPAMA D'OC sous le numéro 40063836. Pour les non licenciés, il leur conviendra de s'assurer personnellement en cas d'accident.

3. déroulement des épreuves

Epreuves individuelles 15 km et 10 km chronométrées, avec classement à l'arrivée, les deux circuits comptent pour les challenges de l'A.D.C.P.H.S.

4. les concurrents

Chaque participant devra fournir obligatoirement soit une licence FFA/FSCF/FSGT ou UFOLEP en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport. Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Ne seront pas acceptées les licences FFTRI et certificats médicaux type football...

5. inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire en ligne avec paiement sécurisé sur la plateforme CHRONO-START (les frais sont à la charge du participant) ; par courrier : Sylvie Bach, 203 route de Brouelles - 46090 Maxou (**chèque à l'ordre de l'AC GIGOUZAC/ST-GERMAIN**) ; sur place le jour de la course à partir de 18h00, au stade de Saint-Germain-du-Bel-Air.

15 km « le Céou » : départ à 19h45 : 12 €

10 km « la Saint-Germinoise » : départ à 20h00 : 10 €

10 km « la randonnée du Bel Air » : départ à 19h00 : 5 € (ravitaillement à l'arrivée)

6. ravitaillements

Au total, 4 ravitaillements seront mis en place : 1 sur le 10 km ; 2 sur le 15 km et 1 à l'arrivée.

7. sécurité

La sécurité sera assurée par l'association UDPS 46.

POUR LES RANDONNEURS, LES CHIENS SONT ACCEPTÉS, TENUS EN LAISSE ET SOUS LA RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE.

8. récompenses

Les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie pour les deux circuits (Homme et Femme).

Pas de cumul de récompenses.

9. catégories

15 km ouvert à partir de la catégorie JUNIOR

10 km ouvert à partir de la catégorie CADET avec autorisation parentale

10. protection de la vie privée et droit à l'image

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve.

11. règlement

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Pour tous renseignements : marathongigi@yahoo.fr 06.37.81.92.90
 sylvie.bach@orange.fr 06.18.17.73.58

DÉPARTS ET ARRIVÉES DES ÉPREUVES : STADE DE SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR